



Autorité
de Régulation
du Secteur de l'Électricité
République Démocratique du Congo

Le Directeur Général

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01./ARE/DG/03/2024

En application de l'article 45 de la *Loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'Électricité*, tous les opérateurs du secteur de l'électricité sont invités à faire parvenir à l'ARE d'ici le 15 avril 2024, les copies de leurs titres dûment signés par l'Autorité compétente *ad hoc* (Gouverneurs de province ou Ministre National ayant en charge l'électricité) pour leur publication au Journal officiel de la RDC.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Fait à Kinshasa, le **15 MARS 2024**

Pour la Direction Générale de l'ARE

Maître Marco KUYU

Directeur Général Adjoint

